



Code d'éthique

Swiss Association of Professional Organizers (Swiss-APO)

En tant que professionnels de l'organisation et membres de Swiss-APO, nous nous conformons à suivre les principes suivants dans l'exercice de notre métier :

- Nous exerçons une activité déclarée et pourvue d'une couverture d'assurance professionnelle.
- Nous travaillons et nous conseillons avec professionnalisme, compétence et discrétion.
- Nous traitons les informations personnelles de notre clientèle confidentiellement et les utilisons uniquement avec leur consentement explicite.
- Nous respectons nos valeurs et désirs ainsi que ceux de notre clientèle.
- Nous respectons et acceptons qu'il revient à notre clientèle la décision finale du déroulement de leur projet (ce qu'il se doit d'être ranger/organiser ou pas).
- Nous travaillons activement sur notre développement personnel ainsi que nos connaissances professionnelles et remettons à d'autres ce qui ne relève pas de nos compétences.
- Nous travaillons activement au développement et à la reconnaissance du métier de Professional Organizer.
- Nous nous engageons à maintenir une association équitable, honorable et coopérative entre membres Swiss-APO et entretenons des relations respectueuses et courtoises.